

## EXTRAIT DU REGISTRE

Des délibérations du Conseil Syndical du  
**SYNDICAT MIXTE INTERCANTONAL DE L'ABATTOIR GUIL DURANCE****Séance du 10 avril 2025**

*L'an DEUX MILLE VINGT CINQ et le dix avril à 18 heures, le Conseil Syndical, convoqué en date du 1<sup>er</sup> avril 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BERARD Jean-Louis.*

Présents : *Jean-Louis BERARD ; Christian BLANC ; Gustave BOSQ ; Christian DURAND ; Jean Marie REY*

Pouvoirs : *Martin FAURE donne pouvoir à Christian BLANC ; Jacques PONS donne pouvoir à Jean Louis BERARD ; Jean Franck VIOUJAS donne pouvoir à Jean Marie REY*

Excusés :

NOMBRE DE MEMBRES : Afférents au Conseil Syndical (8) - Qui ont pris part physiquement à la Délibération (5) – Votants (8)

Délibération 2025 04 10\* n°14

**OBJET : ACQUISITION FONCIERE D'UN TERRAIN Z.A DU VILLARD A GUILLESTRE POUR LA MISE EN PLACE DE L'ACTIVITE DE MEGISSERIE**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5721-9 ;  
Vu l'arrêté préfectoral du 4 juillet 1991 portant création du Syndicat Mixte Intercantonal de l'Abattoir Guil Durance ;  
Vu les statuts du SMIAGD modifiés, visés par arrêté préfectoral N°05-2018-09-24-004 du 24 septembre 2018 ;  
Vu les statuts du SMIAGD modifiés validés en conseil syndical du 10 avril 2025 intégrant l'activité de la mégisserie*

L'ensemble des communautés de communes ayant validé la modification des statuts pour y intégrer l'activité de mégisserie, le Président sollicite la possibilité d'engager les démarches administratives et financières pour permettre le démarrage de cette nouvelle activité.

Notamment la procédure d'acquisition foncière du terrain de la zone artisanale de Guillestre ZA du villard.

**Le Conseil Syndical, après délibération,**

- Autorise le président à engager les démarches administratives et financières pour permettre le démarrage de cette nouvelle activité et notamment la procédure d'acquisition foncière du terrain de la zone artisanale de Guillestre ZA du villard.

- SE PRONONCE comme suit :

|                 |                   |                       |
|-----------------|-------------------|-----------------------|
| POUR : 8 (huit) | CONTRE : 0 (Zéro) | ABSTENTION : 0 (Zéro) |
|-----------------|-------------------|-----------------------|

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents

Le Président,  
Jean-Louis BERARD

